

**Administrateurs judiciaires associés :**

Franck MICHEL  
Alain MIROITE  
Charles GORINS  
Nicolas DESHAYES  
Christophe BIDAN  
Yves BOURGOIN  
Serge PREVILLE  
Lesly MIROITE  
Nicolas GRICOURT  
Céline MASCHI  
Hervé COUSTANS  
Maxime LEBRETON

**Administrateur judiciaire salariée :**

Céline PELZER

**Bureaux :**

Blois  
Bobigny  
Cayenne  
Chartres  
Colmar  
Créteil  
Evreux  
Fort de France  
Gosier  
Le Mans  
Marseille  
Mulhouse  
Melun  
Nantes  
Nevers  
Orléans  
Paris Flandrin  
Paris La Fayette  
Poitiers  
Rennes  
Rouen  
Saint-Denis de la Réunion  
Saint-Martin  
Tours  
Versailles

- Ouverture d'un nouveau bureau de la SELARL AJAssociés à SAINT-DENIS DE LA REUNION (97400)
- Ouverture d'un nouveau bureau de la SELARL AJAssociés à MELUN (77000)
- Ouverture d'un nouveau bureau de la SELARL AJAssociés à SAINT-MARTIN - GUADELOUPE (97150)
- Augmentation du capital de la SELARL AJAssociés porté à 3 976 500 €
- Parcours de croissance du Magazine des Affaires : « AJAssociés, cette petite entreprise qui connaît bien la crise » - avril 2019

## Veille juridique

- Le Mandat *ad hoc* et la Conciliation au secours des entreprises dans un cadre confidentiel
- Sélection d'arrêts de jurisprudence



## ■ Ouverture d'un nouveau bureau d'AJAssociés à LA REUNION (97400) au 28, rue Labourdonnais

Par décision de la Commission Nationale d'Inscription et de Discipline des administrateurs et mandataires judiciaires en date du 14 mai 2019, l'étude AJAssociés a reçu l'autorisation d'ouverture d'un nouveau bureau à SAINT-DENIS DE LA REUNION (97400), situé au 28, rue Labourdonnais.

Ce 23<sup>ème</sup> bureau de la SELARL AJAssociés sera piloté par Maître Nicolas GRICOURT pour assurer le redressement des entreprises réunionnaises en crise.



**Nicolas GRICOURT**

Tél. +262 (0)2 62 72 33 19  
Mobile +33 (0)6.73.08.80.99  
[n.gricourt@ajassocies.fr](mailto:n.gricourt@ajassocies.fr)

## ■ Ouverture d'un nouveau bureau d'AJAssociés à SAINT-MARTIN (97150) au 5, rue de la République Marigot, Guadeloupe

Par décision de la Commission Nationale d'Inscription et de Discipline des administrateurs et mandataires judiciaires en date du 13 juin 2019, l'étude AJAssociés a reçu l'autorisation d'ouverture d'un nouveau bureau à SAINT-MARTIN situé sur l'archipel de Guadeloupe (97150), situé au 5, rue de la République Marigot.

Ce 24<sup>ème</sup> bureau de la SELARL AJAssociés dirigé par Maître Alain MIROITE renforce la proximité des équipes antillaises avec les juridictions et les administrés.



**Alain MIROITE**

Tél. +590 (0)5 90 51 38 13  
Mobile +33 (0)6 96 25 45 49  
[a.miroite@ajassocies.fr](mailto:a.miroite@ajassocies.fr)

## ■ Ouverture d'un nouveau bureau d'AJAssociés à MELUN (77000) au 1-3 Place Gallieni

Par décision de la Commission Nationale d'Inscription et de Discipline des administrateurs et mandataires judiciaires en date du 13 juin 2019, l'étude AJAssociés a reçu l'autorisation d'ouverture d'un nouveau bureau à MELUN (77000), 1-3 Place Gallieni, avec effet au 03 juin 2019.

Ce nouveau bureau seine-et-marnais de la SELARL AJAssociés sera piloté par Maître Maxime LEBRETON, inscrit sur la liste nationale des Administrateurs judiciaires depuis le 16 janvier 2019.



**Maxime LEBRETON**

Tél. +33 (0)1 64 39 81 68  
Mobile +33 (0)6 87 67 82 54  
[m.lebreton@ajassocies.fr](mailto:m.lebreton@ajassocies.fr)

## ■ Augmentation du capital social de la SELARL AJAssociés, porté à 3 976 500 €

Depuis le 21 juin 2019, le capital social de la SELARL AJAssociés est porté à 3 976 500 €\*. AJAssociés se donne ainsi les moyens de poursuivre ses investissements au service des Juridictions et des administrés.

Créée depuis plus de 20 ans, AJAssociés est une structure unique d'exercice professionnel totalement intégrée de 13 Administrateurs judiciaires dont 12 associés co-gérants, employant 83 collaborateurs\*\*, gage d'indépendance et de réactivité, sur 25 implantations, gage de proximité et de maîtrise des coûts, traitant plus de 1 000 missions par an.

\* au lieu de 2 892 000 €

\*\* effectif salarié à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2019

## ■ Les implantations d'AJAssociés au 1<sup>er</sup> juillet 2019

BLOIS (8, rue de Signeux, 41000)  
BOBIGNY (46, Promenade Jean Rostand, 93000)  
CAYENNE (44, rue Schœlcher, Guyane, 97300)  
CHARTRES (23, Rue du Grand Faubourg, 28000)  
COLMAR (4, Place des Martyrs de la Résistance, 68000)  
CRETEIL (4, Rue Gabriel Péri, 94000)  
EVREUX (10, Rue Dupont de l'Eure, 27000)  
FORT-DE-FRANCE (Av. de l'étang Z'abricot, 97200)  
GOSIER (Rue Pierre Chalon l'Houzel, Guadeloupe, 97190)  
LE MANS (7, av. François Mitterrand, 72000)  
MARSEILLE (376 Av. du Prado, 13008)  
MELUN (1-3 Place Gallieni, 77000)  
MULHOUSE (38, Rue Jean Mieg, 68100)  
NANTES (31, Bd Albert Einstein, 44300)  
NEVERS (1, av. du Gal de Gaulle, 58000)  
ORLEANS (3, Rue Croix de Bois, 45000)  
PARIS FLANDRIN (90, Boulevard Flandrin, 75116)  
PARIS LA FAYETTE (48, rue La Fayette, 75009)  
POITIERS (10, rue des Grandes Ecoles, 86000)  
RENNES (27, Cours Raphaël Binet, 35000)  
ROUEN (103, rue de Martainville, 76000)  
SAINT-DENIS DE LA REUNION (28, rue Labourdonnais, 97400)  
SAINT-MARTIN (5, rue de la République Marigot, Guadeloupe 97150)  
TOURS (6, Bis rue de la Barre, 37000)  
VERSAILLES (10-12, allée Pierre de Coubertin, 78000)



■ Parcours de croissance du Magazine des Affaires : « AJAssociés, cette petite entreprise qui connaît bien la crise » - avril 2019

# AJAssociés, cette petite entreprise qui connaît bien la crise

Fondé par Maître Franck Michel, le cabinet d'administrateurs judiciaires Ajassociés est devenu au fil des ans le plus important de France. Ce médecin urgentiste, parfois légal, des entreprises a su constituer autour de lui une véritable équipe, une option payante et originale dans une profession qui s'exerce le plus souvent en solitaire même si les professionnels s'affichent comme regroupés en réseau.

Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin.» Si l'histoire d'Ajassociés prend sa source à la fin des années 80 grâce à un professionnel atypique la réussite du cabinet tient en une conviction de départ : pour être proche des entrepreneurs pour mieux les conseiller il faut être soit même un chef d'entreprise .

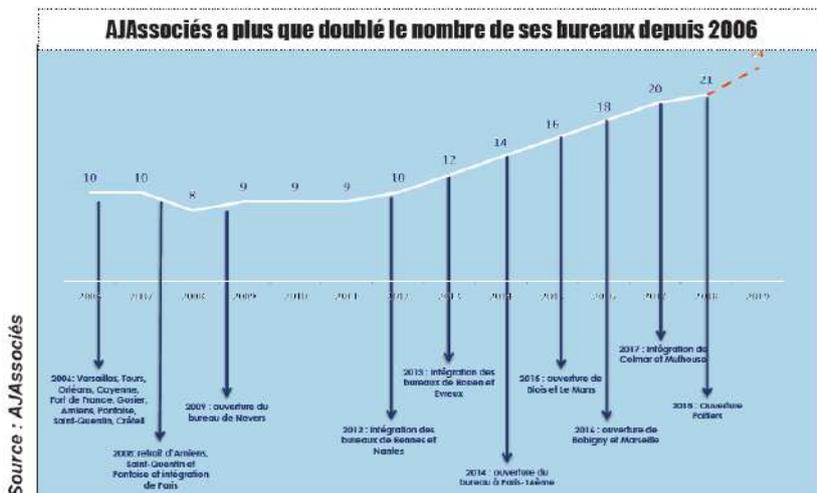
A 26 ans, le plus jeune «syndic de faillite» de France s'installe à Aix-en-Provence puis à Versailles avec un double cursus école de commerce et droit, aujourd'hui classique dans la profession. A l'époque, le métier n'attire pas vraiment les foules. C'était une profession très décriée qui était pratiquée de façon très artisanale, les études travaillaient la plupart du temps avec un seul tribunal et faisaient essentiellement du judiciaire, très peu de civil et encore moins de prévention. Des cabinets mono client et mono produit, le cocktail de dépendance et de vulnérabilité qui envoyaient tant de sociétés dans le mur, parole

d'administrateur judiciaire. Sa jeunesse et son envie détonnent face aux positions attentistes, voire sclérosées, de ses aînés. A raison, puisque c'est lui qui va tirer profit du moment charnière que traverse la profession. Depuis 1985, elle est scindée en deux : mandataire judiciaire d'un côté et liquidateur judiciaire de l'autre. Au tournant des années 90, l'étude accède au statut de société civile professionnelle (SCP) puis de société de capitaux ce qui lui permet d'embaucher des collaborateurs et d'en faire par la suite des associés. Franck Michel prend ce virage entrepreneurial à la corde, et ce qui deviendra Ajassociés grossit rapidement. Aubaine supplémentaire, l'ancienne génération est vieillissante et cherche à passer la main, ce qui génère des opportunités partout en France.

### La taille compte

L'étude compte aujourd'hui douze associés et une centaine de

collaborateurs. Au titre de ses 24 implantations – principalement dans un grand quart Nord-Ouest mais aussi à Marseille, en Alsace (Céline Maschi) et dans les DOM TOM (Alain et Lesly Miroite) et du millier de missions traitées par an, elle est la plus importante en France. Avec ses 13 millions d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier elle maintient une croissance sereine. «Aujourd'hui, seuls de rares cabinets d'administration judiciaire sont devenus de vraies entreprises, se félicite le fondateur. L'effet taille, comparable à certains cabinets d'audit, nous permet de constituer des équipes importantes sur des dossiers qui le nécessitent. Il nous renforce et nous protège.» Le dirigeant s'attache à entretenir un socle de missions longues pour absorber les frais de structure et prend des missions courtes pour doper la rentabilité. L'activité d'Ajassociés s'est également diversifiée avec un accent particulier sur le civil, notamment sous l'impulsion de Nicolas Deshayes, jeune padawan recruté à 22 ans et formé à l'école du terrain. Le traitement des difficultés de copropriétés franciliennes comme Grigny 2 – 5000 lots principaux sur lesquels peuvent travailler jusqu'à douze collaborateurs -, le Chêne Pointu à Clichy sous Bois, ou le parc Corot à Marseille, représentent aujourd'hui 20% du volume d'affaires du cabinet. Dans ces dossiers sont mis en œuvre des plans de sauvegarde pour des grands ensembles construits dans les années 60 et aujourd'hui très dégradés.





Disposant de 24 implantations en France et DOM, l'étude compte 12 associés, tous co-gérants.

depuis un trentaine d'année, Franck Michel insiste sur la prévention et la prise en charge du patient dès les premiers symptômes. Intervenir à temps permet d'alléger le traitement et d'augmenter des chances de rémission. Le praticien milite également contre l'acharnement thérapeutique des missions de prévention sur des entités en état de cessation des paiements avérées : « retarder une procédure collective, c'est pénaliser son efficacité future si elle ne peut in fine être évitée. Le sujet de la perte d'emploi est tellement connecté à la notion de dépôt de bilan dans la perception du public qu'il faut parfois se méfier de généraliser et ainsi écarter des scénarios alternatifs plus par conviction que par modélisation. » Résultat, des dossiers qui vont à la faillite après parfois quatre procédures collectives. Les bijoux de famille ont été bradés, les conseils en tout genre ont dévoré la bête jusqu'à l'os, la trésorerie est exsangue, et toutes les parties sortent perdantes, en premier lieu les salariés. Les prochains sur la liste ? S'il est difficile de répondre à la question, les regards se tournent vers le retail, dont le modèle est mis à mal par des ogres comme Amazon, et plus largement vers des entreprises supportant un endettement élevé, encouragé par les investisseurs avides et les taux faibles.

#### Bananes et grands hôtels

Parmi d'autres faits d'armes, Ajassociés est par exemple monté en première

ligne sur le dossier Maranatha, un conglomérat marseillais de sociétés constituées autour d'un produit d'épargne soumis à des investisseurs privés dont le fruit servait à acheter et administrer des hôtels. Au bout de cinq ans, le placement devait renvoyer à ses souscripteurs intérêts et principal. Après 800 millions d'euros collectés et 80 établissements acquis, il n'en n'a pas été. Appelé à la rescousse, Ajassociés

**“L'effet taille nous permet de constituer des équipes importantes sur des dossiers qui le nécessitent. Il nous renforce et nous protège.”**

privilégie un adossement pour permettre une sortie aux actionnaires. L'appel d'offres lancé est une réussite, le fonds américain Colony Capital finit par souffler la mise à d'autres gros comme Apollo, Tikehau ou Attestor Capital. Aux Antilles, Ajassociés via un autre de ses associés Alain Miroite a participé à la restructuration de toute la filière banane par des structures collectives. Dans les deux cas, l'illustration d'une conviction du cabinet, privilégier l'apurement des passifs par le recours au comité financier plutôt que la cession.

#### Grand écart

Plus complexe, plus concurrentiel, plus spécialisé, le métier d'administrateur judiciaire change avec son époque. Son image aussi évoluée. Même s'il reste toujours moins convoité que d'autres places dans le restructuring, il est moins vu comme le fossoyeur d'entreprise. La part croissante des dossiers déposés très en amont par les dirigeants questionne son indépendance, un luxe qu'il est pourtant nécessaire de s'offrir. Arriver à concilier les demandes des clients et le statut d'auxiliaire de justice, qui oblige par exemple à la révélation de faits délictueux, relève parfois du grand écart et ouvre un terrain flou et risqué. Côté invariants, l'expérience, les contacts, les revenus et l'ego des professionnels restent importants. Aujourd'hui âgé de 59 ans, Franck Michel maintient une totale implication dans les dossiers en récoltant la crédibilité et l'expérience de 30 ans d'exercice professionnel. La jeune génération avec notamment Maître Nicolas Deshayes, Maître Serge Prévile, Maître Nicolas Gricourt, Maître Hervé Coustans, Maître Céline Maschi, Maître Lesly Miroite et tout dernièrement Maître Maxime Lebreton se préparent à s'assurer la relève en préservant les fondamentaux de la structure à savoir des professionnels très présents sur les missions proches des juridictions avec une équipe salariée et sans recours à la sous-traitance. ■

*Benoit Pelegrin*

## → Ce qu'ils disent d'AJAssociés



“

J'ai travaillé sur plusieurs dossiers avec AJAssociés. La relation avec l'équipe, notamment avec Nicolas Deshayes, a toujours été cordiale, ouverte et transparente. Nous sommes tous les deux de la même génération et nous croisons indirectement depuis nos débuts. Je travaille plus régulièrement avec lui depuis environ six ans. Il a une excellente écoute et fait partie de ces administrateurs qui, même en procédures de prévention, savent monter au créneau lors de négociations difficiles, comme cela a été le cas sur des dossiers comme Green Batiment ou encore Rossi. C'est un très bon professionnel qui, à mon avis, mériterait d'être mieux classé. Il a grandi aux côtés de Franck Michel, que je connais moins bien. Je l'ai plutôt croisé dans des dossiers où j'étais côté repreneur. Le contact avec lui a toujours été facile et il s'est toujours montré coopératif. ”

**Serge Pelletier, associé chez Rescue Avocats**

“

J'ai eu beaucoup de dossiers de procédure collective avec AJAssociés, comme Nortel et plus récemment Maranatha. J'ai aussi travaillé sur des mandats ad'hoc en tant que conseil de l'entreprise ou à leurs côtés. Je connais Franck Michel depuis mes débuts et j'ai vu Nicolas Deshayes débiter dans l'affaire Quelle La Source à Orléans. Les grandes qualités de Franck sont son sens aigu de la stratégie et de l'anticipation. Dans les dossiers complexes, cela s'avère fondamental. Il sait exactement où les parties peuvent aller et où elles n'iront pas, en plus d'une bonne connaissance des attentes des juges. Nicolas a un style un peu différent, très technique et consensuel. Ils sont très complémentaires tous les deux. ”

**Edouard Fabre, associé chez FTPA Avocats**

“

Nous travaillons depuis une dizaine d'années avec AJAssociés. J'ai vu le cabinet grandir et la jeune garde monter, les collaborateurs d'alors sont aujourd'hui devenus des associés. Nous avons ensemble des dossiers variés en termes de taille ou de secteurs d'activités. Nous faisons appel à leurs services pour des mandats ad'hoc et pour des conciliations. Je connais bien Nicolas Deshayes, c'est un pacificateur particulièrement efficace dans des dossiers de conciliations. Il sait agir, provoquer les bonnes réunions, envoyer les courriers qu'il faut sans prendre une place démesurée. Une grande confiance s'est installée entre le cabinet et leurs équipes, nous échangeons de façon ouverte. ”

**Laurent Gotret, associé chez August & Debouzy**

“

Je garde de très bons souvenirs du travail de Franck Michel et de notre collaboration lorsque j'étais Président du Tribunal de Commerce de Tours, jusqu'en 2016. Nous avons travaillé efficacement ensemble, main dans la main, sur des dossiers complexes comme la restructuration de la dette de France Bonhomme ou le redressement judiciaire de SES, une ancienne filiale de Colas [groupe Bouygues] qui comptait plus de 500 salariés. Il avait alors su trouver et défendre en deux mois une solution pour assurer la survie de l'entreprise en dépit de conditions financières pour le moins périlleuses. Nous avons également travaillé sur le dossier complexe de Mecachrome qui a fait l'objet d'une ouverture de procédure collective simultanée à Montréal pour la holding et à Tours pour la société principale. Avec succès puisque ce sous-traitant aéronautique et automobile fonctionne très bien depuis la restructuration. Enfin, je voudrais citer le dossier particulier d'ARAIR dont le plan de cession mené par Franck Michel et son équipe a abouti à une reprise de l'ensemble du personnel, 600 salariés en tout, un résultat exceptionnel en procédures collectives. ”

**Didier Gadiou, Président honoraire du Tribunal de Commerce de Tours**

# Veille juridique

- Le Mandat *ad hoc* et la Conciliation au secours des entreprises dans un cadre confidentiel

## RESTRUCTURING - PROCÉDURES COLLECTIVES

### LE MANDAT AD HOC ET LA CONCILIATION AU SECOURS DES ENTREPRISES DANS UN CADRE CONFIDENTIEL

La pratique du droit des entreprises en difficulté et les statistiques montrent une légère recrudescence des procédures de Mandat *ad hoc* et de Conciliation relativement au nombre de procédures collectives. Mais les procédures amiables de prévention des difficultés sont encore trop peu connues par les chefs d'entreprises qui auraient intérêt à y avoir recours au plus tôt pour obtenir une solution de retournement efficace.

La survenance de l'un des événements suivants traduit une difficulté sérieuse qui mérite une réaction immédiate de la part du chef d'entreprise, pour tenter d'éviter à terme la procédure collective :

- **Dégradation de la cotation Banque de France** : cette cote est fondée sur une somme pondérée de ratios économiques et financiers de l'entreprise. Une dégradation de la cote est un signe qui peut traduire un risque de défaillance de l'entreprise dans un horizon de 3 ans. Cette situation impose un état des lieux dans un cadre sécurisé avec les partenaires bancaires.

- **Dénonciation des découverts** : les partenaires bancaires des entreprises établissent en interne des cotations qui évaluent le risque de défaillance. Si une banque dénonce ses concours court-terme, il est très probable que d'autres dénonciations s'enchaînent. Après dénonciation, les concours sont exigibles intégralement sous 60 jours, ce qui peut entraîner un état de cessation des paiements de l'entreprise.



Contenu réalisé par AJAssociés – [contact@ajassocies.fr](mailto:contact@ajassocies.fr)  
Les Administrateurs judiciaires d'AJAssociés, de gauche à droite : Maxime LEBRETON, Nicolas GRICOURT, Alain MIROITE, Charles GORINS, Christophe BIDAN, Lesly MIROITE, Céline PELZER, Franck MICHEL, Céline MASCHI, Yves BOURGOIN, Serge PREVILLE, Nicolas DESHAYES, Hervé COUSTANS

- **Nécessité d'un adossement ou d'une cession** : le Mandataire *ad hoc* ou le Conciliateur peuvent assister l'entreprise dans la recherche de partenaires pour la mise en œuvre d'une cession *prepack* ou d'un adossement *in bonis* qui pourra faire l'objet d'un constat ou d'une homologation par le Tribunal.

- **Difficultés de trésorerie** : le professionnel établit un diagnostic des difficultés afin de les cibler et d'en déterminer l'origine. Si la situation le permet, le Mandataire *ad hoc* ou le Conciliateur peuvent assister l'entreprise pour trouver des solutions de financement adossées afin de passer un cap difficile.

Forte d'une équipe entièrement intégrée de 100 personnes dont 13 administrateurs judiciaires, AJAssociés, leader par sa taille et ses implantations, met son expertise au service des agents économiques en crise. Créée en 1999, AJAssociés se positionne à proximité des agents économiques et des juridictions et compte désormais 25 bureaux en Métropole et aux Antilles (Blois, Bobigny, Cayenne, Chartres, Colmar, Créteil, Evreux, Fort-de-France, Gosier, Le Mans, Marseille, Melun, Mulhouse, Nantes, Nevers, Orléans, Paris - Flandrin et Paris - La Fayette, Poitiers, Rennes, Rouen, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Martin, Tours et Versailles).

- **Perte de l'assurance-crédit fournisseurs ou réduction des délais de paiement** : ces décisions sont également fondées sur la base de ratios internes aux établissements et se traduisent par une augmentation du besoin en fonds de roulement de l'entreprise qui engendre un besoin de trésorerie important.

- **Procédure d'alerte du Commissaire aux comptes** : l'alerte donnée par le CAC est souvent corrélée à un risque de rupture de continuation de l'activité que le CAC peut évaluer à tout moment. La Conciliation, qui permet de suspendre l'alerte, est une réponse à ces signaux.

- **Poids de l'endettement insurmontable** : si la rentabilité de l'entreprise se dégrade et que les échéances deviennent trop lourdes, les procédures amiables permettent de renégocier la dette en corrélation avec les nouvelles capacités de l'entreprise.

Plus généralement, le Mandataire ad hoc ou le Conciliateur dont la mission peut être fixée librement par le Président du Tribunal, est un spécialiste du traitement des difficultés des entreprises qui apporte une réelle valeur ajoutée à l'entreprise dans un cadre préventif et contractuel.

Les honoraires sont fixés initialement en accord avec l'entreprise et dépendent du temps effectivement passé sur la mission.

En cas de difficulté, il appartient au dirigeant d'entreprise de se rapprocher immédiatement d'une étude d'Administrateurs Judiciaires, qui ont compétence nationale, pour envisager l'ouverture d'une procédure de Mandat ad hoc ou de Conciliation. Le choix de la procédure dépendra de la survenance ou non de l'état de cessation des paiements et de la nature des difficultés. Ces procédures sont confidentielles et permettent d'envisager des solutions de sortie souvent bien plus efficaces que les procédures collectives, si elles sont prises suffisamment en amont.

L'étude AJAssociés, qui regroupe de nombreux collaborateurs expérimentés, 12 administrateurs judiciaires associés (Maîtres Franck Michel, Alain Miroite, Charles Gorins, Nicolas Deshayes, Christophe Bidan, Yves Bourgoïn, Serge Prévile, Lesly Miroite, Nicolas Gricourt, Céline Maschi, Hervé Coustans et Maxime Lebreton) et un administrateur judiciaire salarié (Maître Céline Pelzer), accompagne les entreprises, aussi bien lors de missions de prévention (Mandat ad hoc ou Conciliation), que dans le cadre de procédures collectives. Elle intervient également à l'occasion d'opérations d'audit et de restructuration sociale. Elle est aussi conduite à assurer des missions d'administration civile : copropriété, succession, indivision, association, SCI, expropriation, etc. L'étude traite plus de 1000 missions de prévention et procédures collectives par an dont 200 missions en administration civile.

Par éthique et compte-tenu de son positionnement, AJAssociés n'utilise pas à des fins publicitaires les missions qui lui ont été confiées.

p.35 | **Le Journal du Management**  
*juridique et réglementaire*

## ■ Sélection d'arrêts de jurisprudence

**01. Cession d'actifs en liquidation judiciaire** - Selon une solution fermement posée, la vente d'actifs isolés en liquidation judiciaire est parfaite dès l'ordonnance du juge-commissaire, sous condition suspensive de son passage en force de chose jugée. Elle n'est cependant translatrice de propriété qu'au jour de la signature des actes de cession. **Cass. com., 15 mai 2019, n° 15-17.435, F-P+B : JurisData n° 2019-007949**

Jusqu'alors, la Cour de cassation n'avait pas eu à préciser ce qu'il advenait des obligations nées d'un contrat de bail ou de sous-location liant l'ancien propriétaire du fonds – le débiteur – à son bailleur ou à son sous-bailleur. Dans cette appréciation, l'entrée en jouissance réalisée par le candidat à la reprise doit-elle rester neutre ou faut-il lui faire produire des effets ? C'est à cette question que répond la Cour de cassation dans l'arrêt commenté (*Cass. com., 15 mai 2019, n° 15-17.435, F-P+B : JurisData n° 2019-007949 ; Act. proc. coll. 2019, comm. 173*).

**02. Compétence** - L'action en nullité d'une transaction fixant l'indemnité d'un salarié licencié pour motif économique, mais conclue au cours de la période suspecte, relève du tribunal de la faillite. **Cass soc., 12 juin 2019, n° 17-26.197, F-P+B : JurisData n° 2019-009962**

**03. Contrats en cours** - Une indemnité contractuelle peut être due en cas de résiliation du contrat, à condition que la clause la prévoyant vise l'option de l'administrateur exercée lors d'une procédure collective. **Cass com., 15 mai 2019, n° 18-14.352**

**04. Exercice de la profession** - La Cour de cassation rappelle que l'associé d'une société d'administrateurs judiciaires ne peut plus exercer sa profession à titre individuel. Il doit consacrer à la société toute son activité professionnelle, nonobstant l'absence de mention de cette société dans la décision le désignant comme administrateur provisoire ou dans une décision ultérieure. Dès lors, l'action en responsabilité à raison des fautes reprochées dans l'exécution de la mission d'administration provisoire était recevable contre la SELARL. **Cass com., 3 avr. 2019, n° 17-14.584**

- 05. Plan de redressement** - Précisions sur l'admission à la procédure de marché public pour un candidat soumis à un plan de redressement. *CE, 25 janv. 2019, n° 421844, Sté Dauphin Télécom : JurisData n° 2019-000855*
- 06. Plans** - Conséquences de la résolution du plan à l'égard de la cible de l'extension de la procédure collective. *CA Caen, 2e ch. civ. et com., 23 mai 2019, n° 17/02314 : JurisData n° 2019-008706*
- 07. Procédures préventives** - Obligation de confidentialité - Confidentialité des procédures préventives et liberté de la presse. *Cass com., 13 juin 2019, n° 18-10.688, FS-P+B : JurisData n° 2019-009966*
- 08. Revendications** - Confirmation de la conventionnalité de l'action en revendication dans un contexte particulier. *Cass com., 3 avr. 2019, n° 18-11.247, FS-P+B+R : JurisData n° 2019-004972*
- 09. Salariés** - Première application par la Cour de cassation de la notion de groupe résultant des ordonnances de 2017 en matière de licenciement économique. *Cass. soc., 20 mars 2019, n° 17-19.595, FS-P+B (1re branche du 1er moyen) : JurisData n° 2019-004096*
- 10. Sort des créanciers** - L'arrêt des poursuites ne s'applique pas à l'obligation du syndic de copropriété de transmettre à son successeur les fonds et documents du syndicat. *Cass. com., 20 mars 2019, n° 17-22.417 : JurisData n° 2019-004171*

## Les Administrateurs judiciaires d'AJAssociés :



**Franck MICHEL, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Blois, Créteil, Le Mans, Marseille, Orléans, Paris Flandrin, Tours, Versailles.**

IEP Paris, Titulaire d'un DEA de Droit des affaires.  
Titulaire de l'Examen Professionnel de Syndic.  
Installation en 1988 en qualité d'Administrateur judiciaire à Versailles.  
[f.michel@ajassocies.fr](mailto:f.michel@ajassocies.fr) / Tél. +33 (0)6 09 13 68 82



**Yves BOURGOIN, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Rouen, Évreux**

École Supérieure de Commerce de ROUEN,  
Licence de Droit – Université de ROUEN.  
Installation en 1984 en qualité de Syndic Administrateur judiciaire à Rouen.  
[y.bourgoin@ajassocies.fr](mailto:y.bourgoin@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)2 35 07 45 91



**Alain MIROITE, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Fort de France, Gosier, Cayenne**

Doctorat en Droit, DESS de Droit privé, DEA de Sciences Politiques à l'Institut d'Études Judiciaires de Paris. Ancien avocat au barreau de Paris. Ancien élève du Centre d'Études Supérieures de Banque.  
Installation en 2003 en qualité d'Administrateur judiciaire en Martinique.  
[a.miroite@ajassocies.fr](mailto:a.miroite@ajassocies.fr) / Tél. +33 (0)6 96 25 45 49



**Serge PREVILLE, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant – Orléans et Poitiers**

ESCEM Finance d'entreprise.  
ESSEC mastère droit des affaires.  
Installation en 2016 en qualité d'Administrateur judiciaire à Orléans.  
[s.preville@ajassocies.fr](mailto:s.preville@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)6 77 35 41 73



**Charles GORINS, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Paris La Fayette, Nevers**

HEC. Maîtrise en droit, ancien avocat au barreau de Paris.  
Certificat Supérieur Juridique et Fiscal d'Expertise Comptable.  
Installation en 1986 en qualité d'Administrateur judiciaire à Paris.  
[c.gorins@ajassocies.fr](mailto:c.gorins@ajassocies.fr) / Tél. +33 (0)6 07 27 61 45



**Lesly MIROITE, Administrateur Judiciaire Associé Co-gérante – Paris LA Fayette**

MASTER II Administration des entreprises  
MASTER II Finance d'entreprises  
MASTER II droit des affaires et fiscalité  
Installation en 2016 en qualité d'Administrateur judiciaire à Paris.  
[l.miroite@ajassocies.fr](mailto:l.miroite@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)6 42 34 16 36



**Nicolas DESHAYES, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant Créteil, Orléans, Paris Flandrin, Bobigny**

DESS Juriste d'entreprise, Master en Stratégie des Entreprises.  
Installation en 2011 en qualité d'Administrateur judiciaire à Créteil.  
[n.deshayes@ajassocies.fr](mailto:n.deshayes@ajassocies.fr) / Tél. +33 (0)6 71 88 64 43



**Nicolas GRICOURT, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant – Versailles, Marseille, La Réunion**

Ancien avocat.  
ESC Reims, majeure Finance  
Maîtrise droit des affaires, option affaires internationales  
Installation en 2016 en qualité d'Administrateur judiciaire à Versailles  
[n.gricourt@ajassocies.fr](mailto:n.gricourt@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)6 73 08 80 99



**Christophe BIDAN, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Rennes, Nantes**

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et de droit économique  
Titulaire d'une Licence de Linguistique  
Installation en 1986 en qualité d'Administrateur judiciaire à Rennes  
[c.bidan@ajassocies.fr](mailto:c.bidan@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)2 40 12 12 37



**Céline MASCHI, Administrateur Judiciaire Associée, co-gérante - Colmar et Mulhouse**

DESCF  
Master II Droit des Affaires  
Installation en 2015 en qualité d'Administrateur judiciaire à Colmar et Mulhouse  
[c.maschi@ajassocies.fr](mailto:c.maschi@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)6 87 91 60 66



**Hervé COUSTANS, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Rouen, Evreux**

Titulaire d'un DESS Droit des Affaires et Fiscalité  
DU droit des entreprises en difficulté  
Installation en 2018 en qualité d'Administrateur judiciaire à Rouen et Evreux  
[h.coustans@ajassocies.fr](mailto:h.coustans@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)2 35 07 45 91



**Céline PELZER, Administrateur Judiciaire salariée**

DU Droit des Entreprises en Difficulté.  
Paris I Panthéon-Sorbonne.  
Rouen Business School (Master Grande Ecole audit-expertise)  
Installation en 2018  
[c.pelzer@ajassocies.fr](mailto:c.pelzer@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)6 33 28 75 50



**Maxime LEBRETON, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant**

EMLYON Business School (Master 2 Grande Ecole)  
Paris I Panthéon-Sorbonne (Master 2 droit des entreprises en difficulté)  
Installation en 2019  
[m.lebreton@ajassocies.fr](mailto:m.lebreton@ajassocies.fr) / Tél. + 33 (0)6.87.67.82.54